

Nombre de membres**Séance du 04 mars 2019****en exercice:** 33

L'an deux mille dix-neuf et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 29**Sont présents:** Jean-Marie FABRE, François BONO, Guy SABLAYROLLES, Didier GAVALDA, Christian LAGASSE, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Jean-Claude GUIRAUD, Gérard GRAND, Lilyan AZAIS, Claude CULIE, Alain GRAN, Michel LOUBET, Pierre MODERAN, Christian SAISSAC, Serge SERIEYS, Jean-Michel TALMANT, Nicole ARMENGAUD, Colette BARSALOU, Anne-Marie BOYER, Lorette DI PAOLO, Marie MARTINEZ, Marie-Christine MARTY, Françoise PONS, Guy CESCO, Dominique CROS, Michel SEGUIER, Claude THURIES, Huguette AZEMA, Monique CABROL**Votants:** 31**Représentés:** David ESCANDE par Didier GAVALDA, Roland RAYNAUD par Serge SERIEYS**Excuses:** Philippe FOLLIOU**Absents:** René CASTANT**Secrétaire de séance:** François BONO**Objet: Vote du compte de gestion - Budget annexe office du tourisme - DE_2019_001**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur FABRE Jean-Marie, Président

Après s'être fait présenter le **budget annexe Office du Tourisme** unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - Budget annexe office du tourisme - DE_2019_002

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur FABRE Jean-Marie, Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par FABRE Jean-Marie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés	501.58			6 337.53	501.58	6 337.53
Opérations exercice	5 678.85	1 887.56	224 772.96	232 656.78	230 451.81	234 544.34
Total	6 180.43	1 887.56	224 772.96	238 994.31	230 953.39	240 881.87
Résultat de clôture	4 292.87			14 221.35		9 928.48
Restes à réaliser	6 239.00				6 239.00	
Total cumulé	10 531.87			14 221.35	6 239.00	9 928.48
Résultat définitif	10 531.87			14 221.35		3 689.48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence du Président qui a quitté la salle, et qui ne participe pas au vote.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe office du tourisme - DE_2019_003

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 14 221.35

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 337.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11 400.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	7 883.82
Résultat cumulé au 31/12/2018	14 221.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	14 221.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 531.87
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 689.48
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion - Budget annexe reseau net - DE_2019_004

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur, FABRE Jean-Marie, Président

Après s'être fait présenter le **budget Annexe réseau-net** unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - reseau_net - DE_2019_005

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	23 856.50	31 408.75	11 140.00	2 378.88	34 996.50	33 787.63
TOTAUX	23 856.50	31 408.75	11 140.00	2 378.88	34 996.50	33 787.63
Résultat de clôture		7 552.25	8 761.12		1 208.87	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	1 208.87	
				Pour mémoire : virement à la s		9 500.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6 Compte tenu de l'intégration du Budget réseau Internet (numéro : 40004) de la Commune de Fontrieu (numéro SIRET 20005589500086) Fonctionnement : 502.66 Investissement : 3 483.11, les résultats sont les suivants,

7 Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence du Président qui a quitté la salle, et qui ne participe pas au vote.

8 258.46	au compte 1068 (recette d'investissement)
-8 258.46	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)
2 776.90	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - reseau_net - DE_2019_006

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 7 552.25

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) reprise du budget réseau Internet de la Commune de FONTRIEU Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 483.11
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 035.36
Résultat cumulé au 31/12/2018	11 035.36
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	11 035.36
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	8 258.46
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 776.90
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe **RESEAU NET** de l'exercice 2019
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe **RESEAU NET** pour l'année 2019 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 60 792.00 Euros

En dépenses à la somme de : 60 792.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	38 500.00
022	Dépenses imprévues	876.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 529.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 905.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	32 736.00
74	Subventions d'exploitation	10 393.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 776.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 905.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	6 168.00
020	Dépenses imprévues	460.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	8 259.00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 887.00
----------------------------------------	------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	100.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 258.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 529.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		14 887.00

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif - office du tourisme 2019 - DE_2019_008

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe **Office du Tourisme** de l'exercice 2019,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe **Office du Tourisme** pour l'année 2019 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 250 112.00 Euros

En dépenses à la somme de : 250 112.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	47 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	182 388.00
65	Autres charges de gestion courante	9 011.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241.00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	239 340.00
-----------------------------------------	-------------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	27 000.00
73	Impôts et taxes	17 500.00
74	Dotations et participations	159 070.00
77	Produits exceptionnels	32 081.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 689.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		239 340.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	517.00
23	Immobilisations en cours	5 962.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 293.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 772.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 531.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	241.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 772.00

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Appel à projet CITEO – Projet de densification du réseau de bornes à verre afin d'améliorer la performance de collecte - DE_2019_009

Dans le cadre du nouveau contrat CAP signé entre Trifyl et l'Eco-organisme CITEO concernant les emballages recyclables et les imprimés graphiques, il est possible de répondre à un appel à projet afin d'améliorer la performance de collecte du verre sur les communes dont la performance de tri est inférieure à 25 kg/hab/an.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes réponde à cet appel à projet sur les communes concernées.

Le projet consisterait à améliorer la dotation en bornes à verre dans les endroits mal desservis ainsi que la communication sur le recyclage du verre.

CITEO pourrait soutenir ce projet à hauteur de 50% des coûts dans la limite de 1.30 € par habitant des communes concernées.

Il propose le plan de financement suivant :

Poste	Cout TTC
Etude	525,00 €

Achat des bornes	14 774,40 €	
installation des bornes	799,00 €	
Communication	974,35 €	
Coût TOTAL	17 072,75 €	
Soutien CITEO	5 664,10 €	33,18%
Autofinancement	11 408,65 €	66,82%

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet visant à améliorer la collecte sélective du verre,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Président à répondre à l'appel à projet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet: Evaluation des charges transférées - Attributions de compensation aux communes membres - DE_2019_010

Monsieur le Président présente le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées par les communes membres de la communauté « Sidobre Vals et Plateaux » pour l'année 2019.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé.

Objet: Remplacement d'une déléguée communautaire – SPA/OTSI - DE_2019_011

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès, suite à sa demande d'intégration à la communauté de communes Monts de Lacaune – Montagne du Haut-Languedoc, n'est plus membre de notre communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2019.

C'est pourquoi, il conviendrait de remplacer Mme Evelyne BOUSQUET, anciennement déléguée communautaire suppléante au sein du SPA Office de tourisme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE désigne comme nouveau délégué suppléant de la communauté de communes SPA Office de tourisme Monsieur Christian SAISSAC.

Objet: Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des communes de Brassac, Lacrouzette, Roquecourbe et Vabre - DE_2019_012

Monsieur le Président expose que les contrats Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, les communes de Brassac, Lacrouzette, Roquecourbe et Vabre, chacune pour ce qui la concerne, la Communauté de Commune Sidobre Vals et Plateaux et le PETR des Hautes Terres d'Oc, en y associant le CAUE.

Il donne lecture de la proposition du Contrat de chaque commune

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 30 (TRENTE) voix pour et 1 (UNE) abstention,

INDIQUE que le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des communes de Brassac, Lacrouzette, Roquecourbe et Vabre participe au projet de territoire de la communauté Sidobre Vals et Plateaux
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer les présents contrats ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Extension du périmètre de la communauté de communes – Avis sur intégration de la commune de Montredon-Labessonnié - DE_2019_013

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2017 relative à la possibilité d'intégration de la commune de Montredon-Labessonnié à la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux ».

Il fait état du courrier de Monsieur le Préfet en date du 3 août 2018 demandant à la communauté de communes de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Montredon-Labessonnié à la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » ; il propose au Conseil de délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 14 (quatorze) voix pour, 6 (six) voix contre et 11 (onze) abstention,

DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Montredon-Labessonnié à la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux ».

Objet: AVENANT N°1 au Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes. - DE_2019_014

Monsieur le Président expose qu'il conviendrait de passer un AVENANT N°1 au Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes.

Il donne lecture de la proposition d'avenant, conformément à l'exemplaire ci-annexé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes par un Avenant n°1 quel que joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Convention ingénierie – Conseil Départemental - DE_2019_015

Monsieur le Président expose qu'il conviendrait de passer une convention avec le Conseil départemental afin de cadrer les modalités d'intervention en matière d'ingénierie territoriale.

Il donne lecture de la proposition de convention, conformément à l'exemplaire ci-annexé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer une convention avec le Conseil départemental afin de cadrer les modalités d'intervention en matière d'ingénierie territoriale, conformément à l'exemplaire ci-annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Définition intérêt communautaire – Compétence « Equipements touristiques et/ou culturels d'intérêt communautaire » - DE_2019_016

Monsieur le Président expose que, conformément aux statuts de la communauté de communes, il est nécessaire de compléter la liste des équipements d'intérêt communautaire pour la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements touristiques et/ou culturels d'intérêt communautaire* ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le complément de la liste des équipements d'intérêt communautaire pour l'équipement suivant :

- Achat, aménagement et gestion des équipements et bâtiments, en lien avec le sentier de St Jacques de Compostelle, sur la commune de Lasfaillades

Objet: Subvention exceptionnelle – association « Granit et pierre du Sidobre » - DE_2019_017

Monsieur le Président expose qu'une subvention exceptionnelle (avance remboursable d'un montant de 15 000€) pourrait être versée à l'association « Granit et pierre du Sidobre » afin de les aider à combler un déficit ponctuel de trésorerie lié au retard dans l'encaissement de subventions dues par leurs financeurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le budget général formalise le versement d'une subvention exceptionnelle (avance remboursable d'un montant de 15 000€) pourrait être versée à l'association « Granit et pierre du Sidobre ».

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 6748 et 74758 du budget général 2019.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce afférente à ce versement.

Objet: Convention avec la commune de Lasfaillades - Gîte/ St Jacques de Compostelle - DE_2019_018

Vu la compétence de la communauté de communes : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements touristiques et/ou culturels d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération de la communauté de communes décidant de définir comme étant d'intérêt communautaire « l'achat, l'aménagement et la gestion des équipements et bâtiments, en lien avec le sentier de St Jacques de Compostelle, sur la commune de Lasfaillades »,

Vu la décision de la communauté de communes d'acheter et d'aménager un gîtes de groupe, en lien avec le sentier de St Jacques de Compostelle, sur la commune de Lasfaillades.

Vu l'article L 5211-4.1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité pour une communauté de communes de confier à l'une de ses communes membres la gestion d'équipements ou de services qui relève de sa compétence,

Compte tenu de l'éloignement du gîte de groupe des services opérationnels de la communauté de communes, et afin de garantir l'efficacité du service,

Monsieur le Président propose de confier la gestion à la commune de Lasfaillades de ce gîte de groupe, afin d'assurer la gestion de proximité indispensable à ce type équipement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président présente la proposition de convention qui pourrait être passée avec la commune de Lasfaillades, telle que jointe en annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer une convention avec la commune de Lasfaillades pour assurer la gestion du gîte de groupe, conformément au modèle ci-annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président signer cette convention ainsi que toute pièce afférente.

Objet: Vote du compte de gestion - Budget annexe ZA St Germier - DE_2019_019

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

Après s'être fait présenter le **budget annexe ZA St Germier** unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - ZA St Germier - DE_2019_020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par FABRE Jean-Marie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	441 816.15		13 516.67		455 332.82	
Opérations exercice	610 461.72	615 566.15	655 053.72	655 053.72	1 265 515.44	1 270 619.87
Total	1 052 277.87	615 566.15	668 570.39	655 053.72	1 720 848.26	1 270 619.87
Résultat de clôture	436 711.72		13 516.67		450 228.39	
Restes à réaliser						
Total cumulé	436 711.72		13 516.67		450 228.39	
Résultat définitif	436 711.72		13 516.67		450 228.39	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Monsieur Jean-Marie FABRE, Président, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe ZA St Germier - DE_2019_021

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -13 516.67

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-13 516.67
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	415 567.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2018	-13 516.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	-13 516.67
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-13 516.67

Objet: Vote du budget annexe primitif 2019 - ZA St Germier - DE_2019_022

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe **ZA St Germier** de l'exercice 2019,**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget annexe ZA St Germier pour l'année 2019 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 495 585.00 Euros

En dépenses à la somme de : 2 495 585.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section d'investissement	415 567.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 462.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 517.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 269 556.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	623 986.00
74	Dotations et participations	30 003.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 567.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 269 556.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	173 750.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 567.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	436 712.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 226 029.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	415 567.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 462.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 226 029.00

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Objet: Vote du compte de gestion - Budget annexe ZA Prats de Masse - DE_2019_023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

Après s'être fait présenter le **budget annexe ZA Prat de Masse** unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - ZA Prats de Masse - DE_2019_024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par FABRE Jean-Marie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 998.18		0.24		61 998.42	
Opérations exercice	65 278.18	61 998.18	65 278.18	65 278.18	130 556.36	127 276.36
Total	127 276.36	61 998.18	65 278.42	65 278.18	192 554.78	127 276.36
Résultat de clôture	65 278.18		0.24		65 278.42	
Restes à réaliser						
Total cumulé	65 278.18		0.24		65 278.42	
Résultat définitif	65 278.18		0.24		65 278.42	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Monsieur Jean-Marie FABRE, Président, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe ZA Prats de Masse - DE_2019_025

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -0.24

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-0.24
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2018	-0.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	-0.24
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-0.24

Objet: Vote du budget annexe primitif - ZA Prats de Masse - DE_2019_026

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif annexe ZA Prats de Masse de l'exercice 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe ZA Prats de Masse pour l'année 2019 présenté par son Président, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 951 769.00 Euros

En dépenses à la somme de : 951 769.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	228 000.00
65	Autres charges de gestion courante	11.00
66	Charges financières	990.00
023	Virement à la section d'investissement	50 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 779.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	210.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		530 490.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	50 000.00
74	Dotations et participations	30 000.00
77	Produits exceptionnels	103 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346 000.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	990.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		530 490.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	65 279.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		421 279.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 779.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		421 279.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote du compte de gestion - Filiere Granit - DE_2019_027

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

Après s'être fait présenter le **budget annexe Granit** unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif - Granit - DE_2019_028

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de FABRE Jean-Marie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par FABRE Jean-Marie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	61 268.33			33 703.01	61 268.33	33 703.01
Opérations exercice	7 443.00	175 165.93	60 340.04	74 315.52	67 783.04	249 481.45
Total	68 711.33	175 165.93	60 340.04	108 018.53	129 051.37	283 184.46
Résultat de clôture		106 454.60		47 678.49		154 133.09
Restes à réaliser	121 000.00	7 500.00			121 000.00	7 500.00
Total cumulé	121 000.00	113 954.60		47 678.49	121 000.00	161 633.09
Résultat définitif	7 045.40			47 678.49		40 633.09

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, en l'absence de Monsieur Jean-Marie FABRE, Président, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe Granit - DE_2019_029

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 47 678.49

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	33 703.01
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	33 164.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	13 975.48
Résultat cumulé au 31/12/2018	47 678.49
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	47 678.49
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 045.40
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	40 633.09
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Boues sèches - Facturation des dépôts

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes gère un dépôt de boues produites par la filière granit du Sidobre.

Il expose que le tarif pour les dépôts de boues pré-filtrées et séchées pourrait, à compter du 1^{er} avril 2019, être modifié comme suit :

Taxe facturée aux granitiers par la communauté de communes pour les apports de boues sèches : 3,50 € HT / m³

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus concernant les apports de boues sèches par les professionnels de la filière granit du Sidobre.

Objet : Facturation des dépôts de boues de vidange

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes gère un dépôt de boues produites par la filière granit du Sidobre. Il expose que les tarifs appliqués aux professionnels pourraient être modifiés à compter du 1^{er} avril 2019 de la façon suivante :

Taxe facturée aux granitiers par les entreprises de vidange et reversée à la communauté de communes : 2,30 € HT / m³ (au lieu de 2,12 € HT) / m³

Taxe appliquée aux entreprises de vidange : 0,46 € HT / m³ (au lieu de 0,42 € HT)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus concernant les dépôts de boues produites par la filière granit du Sidobre.

Objet: Vote du budget annexe primitif 2019 - Granit - DE_2019_030

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du **budget primitif annexe Granit** de l'exercice 2019 ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du **budget annexe Granit** pour l'année 2019 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 302 465.00 Euros

En dépenses à la somme de : 302 465.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	95 500.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
022	Dépenses imprévues	960.00
023	Virement à la section d'investissement	14 143.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 060.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		128 763.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	75 000.00

74	Subventions d'exploitation	7 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2 260.00
77	Produits exceptionnels	600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 270.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 633.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		128 763.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	45 000.00
23	Immobilisations en cours	115 432.00
020	Dépenses imprévues	10 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 270.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		173 702.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	30 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 045.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 143.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 060.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	106 454.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		173 702.00

ADOPTE A LA MAJORITE